



SURFACTURATION DE FRAIS OUBLIÉ EBAY LÉGAL OU PAS ?

Par **julot006**, le **18/01/2013** à **19:27**

Bonjour, je poste ce message en espérant vivement que quelqu'un pourra m'aider à résoudre un gros problème de surfacturation, en effet je fais des ventes sur ebay.fr et la facturation de mes frais se fait du 15 au 15 du mois suivant, j'ai eu la très mauvaise surprise d'avoir ma dernière facture du 15 décembre 2012 au 15 janvier 2013 avec des frais oublié par ebay qui date du 30 octobre au 14 décembre, au lieu d'avoir une facture de 117,36 euros avec les avoirs compris, je me retrouve avec une facture de 528,10 euros ! or j'estime que cette erreur viens de chez ebay et qu'ebay doit assumer cette erreur mais ebay veut que je paye à tout prix cette facture énorme pour moi, je tiens à préciser que ma facture du 15 novembre au 15 décembre 2012 était créditeur d'un avoir de 35 euros ! et donc il m'ont dit que je ne leur devais rien, j'ai la facture preuve a l'appuie !, je voudrais donc s'avoir si cela est légal d'avoir des frais du 30 octobre au 14 décembre sur une facture du 15 décembre 2012 au 15 janvier 2013 ? que faire ? merci vraiment par avance pour votre aide, dans l'attente de vous lire, rnbien cordialement Jean-Noel.rnrnps: désolé si il y a des fautes d'orthographes !